Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260924-CC_20260924_164-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 17 septembre 2026 qui leur a été adressée par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Armelle RIDARD ; Hania RENAUDIE ; Ronan COIGNARD ; Thierry CHAMAILLARD ; David BOULVAIS : Sophie COUTANT ; Edwige MESSAGER ; Pascal NIZAN ; Patrick POCARD ; Kévin ARGENTIN ; Martine GOUEDO ; Marie-Noëlle AMIOT ; Corinne PERRÉ ; Stéphane ROUAULT ; Jean-Luc GICQUEL ; Jean-Jacques MALEY ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET ; Didier BOURNE ; Maud GAVAUD. Fabienne BRIERO ; Didier PIRON ; Rasa MERECKAITE-BECKERIS ; Michel PICHARD ; Josiane DENIS ; Nellie JOLIVET ; Christophe LAUNAY ; Maïwenn RAULT ; Pascal MARCHAND ; Marie-Annick DREANO ; Frédéric POULIZAC ; Clarisse GUILMOTO ; Stéphane JAN ; Karine PRUNIER ; Anita DUVAL ; Joël GUEGAN ; Patrick VERREY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Fabienne TANGUY ; Sophie CASSAR ; Jean-Charles SENTIER ; Daniel LE RUYET ; Michel GORTAIS ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Bruno GABARD donne pouvoir à Hania RENAUDIE ; Damien GUIHUR donne pouvoir à Marie-Noëlle AMIOT ; Jack NOËL donne pouvoir à Nicolas JAGOUDET ; Christelle CONOIR donne pouvoir à Michel PICHARD ; Philippe LOUAPRE donne pouvoir à Maud GAVAUD ; Matthieu LE GOVIC donne pouvoir à Pascal MARCHAND ; Adrien HAVARD donne pouvoir à Frédéric POULIZAC ; Nathalie IAFRATE donne pouvoir à Jean-Charles SENTIER ; Lydia DENOUAL donne pouvoir à Florence PRUNET.

Conseillers communautaires absents suppléés :
Maryannick LE DEVEHAT suppléée par Sophie CASSAR.

Conseillers communautaires absents :
Michel BERTHO ; Gérard REYNAUD

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 58
Présents : 47
Votants : 56
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : N°CC-164/2026 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.

Rapporteur : Michel PICHARD

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260924-CC_20260924_164-DE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 92-364 du 1er avril 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le tableau des emplois et des effectifs du budget principal et budgets annexes,

Vu l'avis du comité social territorial du 10 septembre 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et systèmes d'information » du 14 septembre 2026,

Il est proposé à l'assemblée les modifications apparaissant dans les tableaux ci-après :

- Dans le cadre du déroulement de carrière – promotion interne 2026 :

Aucun agent de Ploërmel Communauté n'ayant été retenu par le Centre de Gestion du Morbihan au titre de la promotion interne 2026, il convient de supprimer les postes créés par délibération en date du 26 mai 2026.

Budget annexe – Déchets TEOM :

Suppressions de postes			
Intitulé du poste / service	Cadres d'emplois	Quotité du poste	Date d'effet
Assistante du service prévention et gestion des déchets	Rédacteurs	35/35ème	01/10/2026

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260924-CC_20260924_164-DE

Responsable du service prévention et gestion des déchets	Techniciens	35/35ème	01/10/2026
Nombre de suppressions de postes		**2**	

Budget annexe – Autorisations du droit des sols :

Suppressions de postes			
Intitulé du poste / service	**Cadres d'emplois**	**Quotité du poste**	**Date d'effet**
Instructeur des autorisations d'urbanisme	Rédacteurs	35/35ème	01/10/2026
Nombre de suppressions de postes		**1**	

Budget principal :

Suppressions de postes				
Intitulé du poste / service	**Cadres d'emplois**	**Nombre de poste**	**Quotité du poste**	**Date d'effet**
Adjoint au coordinateur des accueils de loisirs et directeur d'accueils de loisirs	Animateurs	1	35/35ème	01/10/2026
Directeur d'accueils de loisirs	Animateurs	2	35/35ème	01/10/2026
Educateur sportif	Animateurs	1	35/35ème	01/10/2026
Responsable adjoint du service culture	Rédacteurs	1	35/35ème	01/10/2026
Responsable de médiathèque	Assistants de conservation du patrimoine	1	35/35ème	01/10/2026
Contrôleur de gestion	Attachés	1	35/35ème	01/10/2026
Nombre de suppressions de postes		**7**		

- Dans le cadre de la réussite à concours :

Ouverture du poste de technicien informatique au cadre d'emploi des techniciens pour permettre de nommer l'agent affecté sur ce poste lauréat du concours de technicien territorial.

Budget principal :

Création de postes			
Intitulé du poste	**Cadres d'emplois**	**Quotité du poste**	**Date d'effet**
Technicien informatique	Techniciens	35/35ème	01/01/2027
Nombre de créations de postes		**1**	

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260924-CC_20260924_164-DE

Suppression de postes			
Intitulé du poste	Cadres d'emplois	Quotité du poste	Date d'effet
Technicien informatique	Adjoints techniques	35/35ème	01/01/2027
Nombre de suppressions de postes		1	

- Dans le cadre de la gestion des mobilités :

Budget principal :

Modification de l'intitulé du poste			
Intitulé du poste	Nouvel intitulé du poste	Quotité du poste	Date d'effet
Coordinateur de projets	Directeur des systèmes d'information	35/35ème	01/07/2026

- Dans le cadre du projet de construction du futur complexe aquatique :

Dans le cadre du projet de construction de la future piscine, les phases APS (Avant-Projet Sommaire) et APD (Avant-Projet Définitif) seront réalisées entre septembre et décembre 2026. Ces étapes clés permettront de préciser progressivement les caractéristiques techniques, fonctionnelles et financières de l'équipement, avec des échéances de validation prévues respectivement à la fin du mois d'octobre 2026 pour l'APS et au début du mois de mars 2027 pour l'APD.

Il convient donc de revoir l'organisation afin de répondre aux enjeux liés au suivi de l'opération et de prévenir les risques d'erreurs dans la conception des aménagements ainsi que dans la prise en compte des futurs usages du complexe. Pour sécuriser les choix de conception et prévenir d'éventuels dysfonctionnements techniques du futur équipement, il est nécessaire de s'appuyer sur un expert spécialisé dans le domaine des piscines en recrutant le futur directeur (F/H) du complexe aquatique.

Budget principal :

Création de postes			
Intitulé du poste	Cadres d'emplois	Quotité du poste	Date d'effet
Directeur du complexe aquatique	Conseillers des APS Educateurs des APS	35/35ème	01/10/2026
Nombre de créations de postes		1	

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 56
. **Pour** : 56
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0
. **Suffrages exprimés** : 56
. **Majorité absolue** : 29

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260924-CC_20260924_164-DE

- **CRÉE** conformément aux tableaux ci avant, 2 postes au tableau des emplois et des effectifs du budget principal de Ploërmel Communauté ;
- **SUPPRIME** conformément aux tableaux ci-avant, 8 postes au tableau des emplois et des effectifs du budget principal de Ploërmel Communauté ;
- **SUPPRIME** conformément aux tableaux ci avant, 2 postes au tableau des emplois et des effectifs du budget annexe « déchets TEOM » de Ploërmel Communauté ;
- **SUPPRIME** conformément aux tableaux ci avant, 1 poste au tableau des emplois et des effectifs du budget annexe « autorisations du droit des sols » de Ploërmel Communauté ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

La secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.